



Sury-le-Comtal

Fiche de renseignements - Année scolaire 2019-2020

Enfant(s) concerné par le dossier

	Nom	Prénom	Date de naissance
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			

Représentant légal 1 ou tuteur légal

Nom d'usage : Prénom :
Nom de naissance : Qualité (père, mère) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable : Téléphone professionnel :

Courriel* :@.....

*Souhaitez-vous recevoir les factures par courriel oui non

Représentant légal 2

Nom d'usage : Prénom :
Nom de naissance : Qualité (père, mère) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone fixe : Téléphone portable : Téléphone professionnel :

Courriel* :@.....

*Souhaitez-vous recevoir les factures par courriel oui non

Régime

Allocataire CAF (régime général) Régime spécial (MSA ou autre) Sans régime

Nom et prénom de l'allocataire : N° allocataire :

Consultation CAF PRO (dans le but de définir votre quotient familial) Oui Non

Nombre d'enfants à charge :

Situation familiale :

Marié(e) Concubinage Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)





Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (en dehors des parents)

Personne 1 :

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Lien avec l'enfant :

Ami Assistante maternelle Grands-parents Autres, précisez :

Fait à Le Signature(s) :

Personne 2 :

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Lien avec l'enfant :

Ami Assistante maternelle Grands-parents Autres, précisez :

Fait à Le Signature(s) :

Personne 3 :

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Lien avec l'enfant :

Ami Assistante maternelle Grands-parents Autres, précisez :

Fait à Le Signature(s) :





Autorisation de sortie :

<u>Enfant 1</u>	<u>Enfant 2</u>	<u>Enfant 3</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> J'autorise mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire àheures	<input type="checkbox"/> J'autorise mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire àheures	<input type="checkbox"/> J'autorise mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire àheures
<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire.	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire.	<input type="checkbox"/> Je n'autorise pas mon/mes enfant(s) à quitter seul l'accueil périscolaire.

Je soussigné(e) assure la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de(s) enfant(s).

Autorisation de la publication de l'image de mon enfant

Je soussigné(e).....représentant légal du (des) enfant(s)

<u>Enfant 1</u>	<u>Enfant 2</u>	<u>Enfant 3</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :

J'autorise les services municipaux de la Commune de Sury-le-Comtal à photographier et/ou filmer et enregistrer mon (mes) enfant(s) dans le cadre des évènements suivants : activité périscolaire et restaurant scolaire.

J'autorise les services municipaux de la Commune de Sury-le-Comtal à diffuser et à publier les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquelles figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans les activités cochées ci-dessus.

Sauf :

.....





Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, les services municipaux fixent, reproduisent et communiquent au public les photographies et les vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement sans aucune limitation, intégralement ou par extraits.

En conséquence de quoi, nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Vous disposez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Fait à Le Signature(s) :





Assurance

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel.

<u>Enfant 1</u>	<u>Enfant 2</u>	<u>Enfant 3</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Responsabilité civile	<input type="checkbox"/> Responsabilité civile	<input type="checkbox"/> Responsabilité civile
<input type="checkbox"/> Individuelle accident	<input type="checkbox"/> Individuelle accident	<input type="checkbox"/> Individuelle accident
Compagnie d'assurance :	Compagnie d'assurance :	Compagnie d'assurance :
.....
N° de contrat :	N° de contrat :	N° de contrat :

Renseignements médicaux concernant l'enfant

<u>Enfant 1</u>	<u>Enfant 2</u>	<u>Enfant 3</u>
Date du dernier DT Polio :	Date du dernier DT Polio :	Date du dernier DT Polio :
Allergie alimentaire type :	Allergie alimentaire type :	Allergie alimentaire type :
A-t-il un PAI (projet d'accueil individualisé) ?	A-t-il un PAI (projet d'accueil individualisé) ?	A-t-il un PAI (projet d'accueil individualisé) ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non





Médecin traitant

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Notes médicales – Informations que les parents souhaitent donner à la Mairie

.....
.....
.....

Restaurant scolaire

Repas traditionnel

Repas de substitution dans le cas où le porc est servi

Fait à

Le Signature(s) :





Personne à prévenir en cas d'urgence, hormis les parents (minimum deux)

Personne 1 :

Monsieur, Madame :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté :

Personne 2 :

Monsieur, Madame :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté :

En cas d'urgence : les parents autorisent / n'autorisent* pas le responsable à prendre les mesures nécessaires.

**rayer mention inutile*

Lieu d'hospitalisation si nécessaire :

.....

Mode de paiement des factures

Prélèvement automatique Joindre un RIB et remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint.

Espèces

Chèques

Carte bancaire

Fait à Le Signature(s) :





Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
Représentant légal du (des) enfant(s) :

<u>Enfant 1</u>	<u>Enfant 2</u>	<u>Enfant 3</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom	Prénom :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir, le service enfance jeunesse de tout changement éventuel (adresse, situation familiale...) par écrit en Mairie de Sury-le-Comtal.

- Reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur remis en mains propres :
- Service restauration scolaire
 - Accueil périscolaire – Garderie pause méridienne
 - Accueil périscolaire matin et soir

déclare approuver leur contenu et m'engage à m'y conformer.

Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des élèves.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Sury-le-Comtal à l'attention de Mme BONNET, Adjointe aux écoles, Place de l'Hôtel de Ville – BP 47 – 42450 Sury-le-Comtal.

Autorise mon (mes) enfant(s) à utiliser le transport du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, de la garderie ou lors des temps d'activités périscolaires.

Atteste que mon (mes) enfant(s) ne présente(nt) aucune contre-indication à la pratique des activités proposées, notamment la pratique sportive.

Fait à Le Signature(s) obligatoire(s) :





COMMUNICATION

Le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) nous oblige à obtenir un consentement afin d'utiliser vos coordonnées.

Le retour de ce document est comme vous l'avez compris primordial pour que la communication puisse exister.

Les informations de ce coupon réponse seront utilisées uniquement dans le cadre de la vie scolaire et pour ce qui en découle.

Nom – Prénom :

Adresse :
.....

Adresse mail :

Téléphone :/...../...../...../.....

CONSENTEMENT

J'accepte le traitement de mes données personnelles

En cochant cette case, j'accepte que les informations de ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer du courrier ou mail concernant la vie scolaire.

Je refuse le traitement de mes données personnelles

En cochant cette case, je ne recevrais plus de courrier ou mail concernant la vie scolaire.

La Mairie de Sury-le-Comtal est soucieuse du respect de vos droits et s'est dotée d'un délégué à la protection des données, enregistré comme tel auprès de la CNIL et joignable à dpd@ville-surylecomtal.fr

Quels sont vos droits ?

Conformément notamment à la Règlementation sur les Données Personnelles, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du Traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).





Documents à fournir :

Afin que votre ou vos enfants puissent être inscrits à l'un des services proposés par la Commune de Sury-le-Comtal, **il faut impérativement fournir :**

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF) ;
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour de l'enfant ;
- Photocopie du livret de famille ;
- Attestation CAF portant votre numéro allocataire ;
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ;
- Pour les allocataires MSA, les familles du régime général non allocataires CAF
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire (individuel accident corporel) 2019-2020 ;
- Fiche de renseignements – Année scolaire 2019-2020 (9 pages) dûment remplie et signée par les parents ;
- En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire fournir :
 - Le mandat de prélèvement SEPA joint à la fiche de renseignements
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet empêchera la prise en compte de l'(des) inscription(s)



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

Mairie de Sury-le-Comtal
Service pôle enfance
Place de l'hôtel ville
BP 47
42450 SURY LE COMTAL

Choix date de prélèvement (*): 1 du mois 5 du mois 10 du mois
Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Sury le Comtal à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **commune de Sury-le-Comtal**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Ponctuel

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : FR 7 1 Z Z Z 5 1 6 1 3 0

Nom : TRESORERIE PRINCIPALE DE
SAINT JUST SAINT RAMBERT

Adresse : RUE FARGE

Code postal : 42176

Ville : SAINT JUST SAINT RAMBERT

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Règlement intérieur cantine / périscolaire

I/ Conditions générales :

Admission :

- Garderie du matin et périscolaire du soir, seuls les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires, publiques de Sury-le-Comtal seront accueillis (au-delà de 3 ans).
- Restauration scolaire / Pause méridienne, sont admis à fréquenter ce service les enfants scolarisés dans les écoles maternelle (à partir de l'âge de 3 ans si l'enfant est autonome) et élémentaire du groupe scolaire Simone Veil, dans la limite des capacités d'accueil et du respect des consignes de sécurité.

Dossier d'inscription :

Pour qu'un enfant puisse être inscrit à une des prestations proposées par la mairie de Sury-le-Comtal, les parents doivent remplir le dossier d'inscription comprenant : la fiche de renseignement, les personnes autorisées à venir récupérer l'enfant, le droit à l'image et la fiche sanitaire. Les parents doivent fournir, impérativement, en même temps que les fiches renseignées une attestation d'assurance responsabilité civile et garantie individuelle d'accident.

Tout dossier incomplet sera refusé et aucune inscription ne pourra avoir lieu.

Inscription à une prestation :

Pour être prise en compte une inscription doit être faite :

- Soit jusqu'au **jeudi 17h** (de la semaine précédente).
- Soit au mois (avant le dernier **jeudi 17h** du mois précédent).
- Soit à l'année si l'inscription est récurrente

Ces inscriptions permettent d'établir la liste de présence des enfants ainsi que la commande du nombre de repas correspondant afin d'éviter le gaspillage.

Les inscriptions peuvent se faire suivant plusieurs modalités ;

- Par internet (un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront donnés une fois que le dossier d'inscription de l'enfant sera saisi dans le logiciel).
- Par fiche d'inscription à récupérer :
 - En mairie, à l'accueil aux heures d'ouvertures (lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h – 12h30/13h30-17h ; vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30).
 - Pendant les temps de garderie du matin et du périscolaire soir auprès des agents s'occupant des enfants.
 - Par téléchargement sur le site : www.ville-surylecomtal.fr

Les fiches seront à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à côté de la porte d'entrée des maternelles. Un agent récupère les fiches le jeudi soir après 17h.

En cas d'inscription tardive, une fiche d'inscription exceptionnelle devra être remplie et déposée sans délai dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à côté de la porte d'entrée des maternelles.

Modification d'une inscription :

La Mairie devra être informée de toute absence et de toute modification du planning :

- Le jour-même par téléphone au 06-68-93-02-44 avant 8h30 par SMS pour un repas cantine, un temps périscolaire, une garderie du matin.
- Pour un autre jour que la demande d'annulation entre 8h et 11h20 par SMS au 06-68-93-02-44.

Tarification et pénalité : Les tarifs sont révisés chaque année et fixés par délibération du Conseil Municipal.

- **Cantine scolaire :** le prix du repas est fixé par délibération du Conseil Municipal, à ce jour il est de **2.80 €** Il est révisable chaque année. En cas d'inscription tardive, une pénalité de 2 € par repas sera appliquée ce qui portera le repas à **4.80 €** sauf : maladie, travail inopiné, travail intérimaire. Une fiche d'inscription exceptionnelle devra alors être remplie et déposée dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet.

Si un enfant se présente sans être inscrit les parents seront contactés par téléphone (justification de la présence de l'enfant), une pénalité de 2 € par repas sera appliquée ce qui portera le repas à **4.80 €**. Les repas non pris seront facturés. Aucune absence pour convenance personnelle ne sera acceptée. Lorsqu'un enfant est absent au-delà de 2 jours pour raison de santé, la commune ne facturera pas les repas uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

- **Garderie du matin :** tarif horaire de 0.75 €
- **Périscolaire soir :** les tarifs diffèrent selon le quotient familial (QF)

QF < 500	1.05 € de l'heure
500 € ≤ QF < 700	1.35 € de l'heure
700 € ≤ QF < 1 000	1.65 € de l'heure
QF ≥ 1 000	2.05 € de l'heure

Le tarif s'entend à l'heure réelle de présence. Toute heure commencée est due. L'horaire est celui de la pendule située dans le bâtiment où se déroule le périscolaire. Les parents signeront un état justifiant de l'heure de départ de leur enfant.

En cas d'inscription tardive, une **pénalité forfaitaire de 5 €** sera appliquée quel que soit le quotient familial sauf : maladie ; travail inopiné ; travail intérim.

Paiement :

Une facture sera éditée chaque mois. Le règlement peut se faire par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces.

Pour les règlements par chèques ou espèces, l'encaissement sera possible auprès de la secrétaire du pôle enfance les matins scolaires de 8h30 à 11h, merci d'appeler au numéro du périscolaire afin de signaler votre présence : 06 68 93 02 44.

En cas de non-paiement l'inscription sera bloquée et un courrier d'information sera envoyé aux parents.

Attention c'est le parent qui inscrit l'enfant qui devra régler la facture.

Si des familles rencontrent des difficultés financières, elles peuvent se rapprocher du centre communal d'action social (CCAS) sis place de l'hôtel de ville à Sury-le-Comtal afin de solliciter une aide ponctuelle.

En cas de grève de notre personnel (animateur ou agent de restauration) le repas ne sera pas facturé.

Horaires d'ouverture :

- Le restaurant scolaire fonctionne de 11h30 à 13h20.
- La garderie sera assurée les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h15.
Les enfants ne seront plus accueillis après 8h15.
- L'accueil périscolaire sera assuré les lundis, mardis, jeudis, vendredis soir de 16h30 à 18h30.

Santé :

Le personnel de la cantine, de l'accueil périscolaire/garderie/pause méridienne, n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins courants. Les enfants ne peuvent pas prendre de médicaments sans autorisation écrite et sans ordonnance du médecin.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en danger l'enfant, le personnel prend toutes les dispositions nécessaires pour avertir les représentants légaux et/ou les secours. A cet effet la fiche sanitaire devra être remplie correctement et actualisée si nécessaire afin d'autoriser le personnel à prendre toutes les initiatives nécessitées par l'état de l'enfant.

L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée), devra **obligatoirement être signalé par écrit** au service scolaire. Un **projet d'accueil individualisé (P.A.I)** sera mis en place en collaboration avec l'équipe de santé scolaire et l'équipe enseignante. Un exemplaire de ce P.A.I, validé par le médecin scolaire, sera retourné au service scolaire, visé par la famille. Les modalités d'application de ce protocole seront arrêtées par l'Adjoint(e) en charge du secteur, en accord avec le prestataire de restauration. Le personnel de service recevra toutes les informations nécessaires au respect du ou des P.A.I. En cas d'**allergie grave**, les parents devront fournir un panier repas (protocole de mise en place disponible au Groupe scolaire Simone Veil, service pôle Enfance).

Assurance :

Il est demandé aux parents de ne pas laisser d'objets de valeur en possession de leurs enfants, la commune déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement de la cantine. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'enfant à un tiers. Les parents doivent prévoir une assurance de responsabilité pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement de la cantine scolaire, du périscolaire du soir, de la garderie du matin.

II/ Pause méridienne / cantine scolaire :

Hygiène : Le personnel de service (agent d'entretien ou ATSEM), placé sous l'autorité territoriale doit :

- Remettre les aliments en température dans le four suivant la notice de la cuisine centrale et en respectant toutes les normes réglementaires d'hygiène alimentaires.
- Maintenir la température à plus de 63°C jusqu'à l'assiette du convive.
- Dresser les tables et préparer les plats pour l'arrivée des enfants.
- Servir et aider les enfants pendant le repas.
- Après le repas, desservir, faire la vaisselle, ranger la salle qui sera laissée dans un parfait état de propreté chaque jour.

Tous les restes seront jetés à l'exception des fruits, fromages, yaourts qui seront gardés dans les normes d'hygiène règlementaires.

Nourriture extérieure : Il est formellement interdit d'introduire de la nourriture dans le restaurant scolaire sans autorisation.

Discipline :

Le temps du repas demeure un moment de détente et de repos au cours duquel les enfants doivent respecter : leurs camarades et tous les adultes présents ; la nourriture ; le matériel mis à leur disposition.

Les enfants doivent : se laver les mains avant et après le repas ; manger et boire proprement, dans le calme ; parler poliment et sans crier ; ne pas se déplacer inutilement pendant le repas ; veiller à la bonne utilisation des couverts (les fourchettes et les couteaux peuvent être dangereux).

En cas d'indiscipline grave et répétée, de détérioration volontaire du matériel et après un avertissement signifié aux parents, une exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire/garderie, pause méridienne pourra être prononcée par la commune. Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des réparations.

III/ Garderie pause méridienne :

Sur le temps cantine :

La garderie périscolaire pendant la pause méridienne est un service gratuit proposé par la commune de Sury-le-Comtal. Elle est ouverte aux enfants inscrits à la cantine scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h20.

Dans une démarche de service de qualité, la commission « enfance-jeunesse » a souhaité mettre en place un règlement pour la garderie pendant le temps de midi. C'est un moment de détente et de reconstitution de l'énergie, le repas est aussi un moment privilégié d'apprentissage de la civilité. Ce temps est animé par du personnel communal diplômé.

Les enfants et l'équipe d'animation disposent d'un local, où il est proposé différents ateliers (coloriage, dessin, scoubidou, jeux de société, etc.).

Le respect est important aussi bien envers ses camarades, les adultes encadrants ce moment et vis-à-vis du matériel mis en place.

IV/ Accueil périscolaire : garderie du matin et périscolaire soir :

L'accueil périscolaire est un service qui a pour but d'accueillir en dehors des heures scolaires les enfants scolarisés au groupe scolaire Simone Veil. Seule la personne encadrant les enfants est habilitée à prendre des décisions en cas de problèmes. L'accueil périscolaire est sous la responsabilité de la commission « Enfance-Jeunesse » dépendant de la municipalité. Tout litige sera réglé auprès de cette dernière.

Le matin, les enfants sont remis, par les parents ou les personnes qui les accompagnent au personnel assurant la garderie. Ils sont repris le soir, par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'inscription.

Les élèves inscrits au périscolaire doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. En cas d'indiscipline grave et répétée, de détérioration volontaire du matériel et après un avertissement signifié aux parents, une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil périscolaire pourra être prononcée par la commune. Toute dégradation effectuée par l'enfant entraînera la responsabilité des parents et le remboursement des réparations.

L'accueil périscolaire ne sera en aucun cas une étude surveillée, en effet l'équipe d'animation n'est pas chargée de traiter la question des devoirs à la maison. Vous pouvez inscrire votre enfant à l'étude (le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30) auprès de l'équipe enseignante et après l'étude votre enfant peut venir au périscolaire. Pour cela sur la feuille d'inscription il faut préciser « périscolaire après l'étude »

Chaque soir, il est impératif que les parents (ou représentants) viennent chercher les enfants avant 18h30. Aucun retard ne sera admis. Dans ce cas l'inscription pourrait être remise en cause. L'enfant sera remis au service de gendarmerie en cas de retard de la personne chargée de le récupérer en fin d'accueil. La commune décline toute responsabilité en dehors des horaires d'ouverture. (Avant 7h30 et après 18h30). L'heure commencée sera due.

A noter que des études surveillées par les enseignants, sont proposées les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Les enseignants sont indemnisés sur ces temps par la Mairie de Sury le Comtal.

V/ Divers :

Journée type Lundi Mardi et Jeudi :

7h30 - 8h30	Garderie payante		
8h30 - 11h30	Temps scolaire		
11h30 - 13h30	Pause méridienne / Cantine payante		
13h30 - 16h30	Temps scolaire		
16h30 - 17h30	Etude surveillée gérée par les enseignants	Ou	Périscolaire payant
17h30 - 18h30	Périscolaire payant		

Journée type Vendredi

7h30 - 8h30	Garderie payante
8h30 - 11h30	Temps scolaire
11h30 - 13h30	Pause méridienne / Cantine payante
13h30 - 16h30	Temps scolaire
16h30 - 17h30	Periscolaire payant
17h30 - 18h30	Périscolaire payant

Il est demandé aux parents de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'inscription de leur enfant.

Il prendra effet au début de chaque rentrée scolaire et pourra être modifié suivant les décisions et délibérations du Conseil Municipal.

En cas d'imprévu professionnel de dernière minute, veuillez prendre contact avec :

- La coordinatrice au **06-68-93-02-44**.

Ou

- Madame BONNET, Adjointe au 06-18-25-21-29

Toutes observations, réclamations doivent se faire exclusivement par écrit à la Mairie à l'attention de Mme BONNET, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Sury-le-Comtal, le 23/05/2019

L'adjointe déléguée
Sylvie BONNET

Inscription Cantine - Garderie - Périscolaire

Année 2019 - 2020 :



Nom :
 Prénom :
 Classe :
 Téléphone du responsable légal :

Nom du représentant légal :

 Signature valant acceptation des règlements
 Date :

Mon enfant viendra de manière régulière selon ce programme

Cantine	Semaines paires							Semaines impaires						
Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

* Cocher les cases des jours où votre enfant mangera

Garderie / Périscolaire	Semaines paires							Semaines impaires						
Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Matin 7h30-8h15														
Soir 16h30-18h30														

Votre enfant viendra au périscolaire : Dès la sortie de classe à 16h30 Après l'étude à partir de 17h30

Merci de cocher le choix souhaité

Vacances scolaires - Weekend et jours fériés

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - BP 47 - 42450 SURY LE COMTAL -
 Tél. : 04 77 50 52 50 - **06 68 93 02 44**
 Fax : 04 77 50 52 68 - **periscolaire@ville-surylecomtal.fr** - www.ville-surylecomtal.fr

Inscription Cantine - Garderie - Périscolaire

SEPTEMBRE 2019 :



Nom du représentant légal :

.....

Signature valant acceptation des règlements

Date :

Nom :

Prénom :

Classe :

Téléphone du responsable légal :

Cantine

Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	Total
Date	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Repas *																														

* Cocher les cases des jours où votre enfant mangera

Garderie / Périscolaire

Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	Total
Date	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Matin 7h30-8h15																														
Soir 16h30-18h30																														

Votre enfant viendra au périscolaire :

Dès la sortie de classe à 16h30

Après l'étude à partir de 17h30

Merci de cocher le choix souhaité



Vacances scolaires - Weekend et jours fériés

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – BP 47 – 42450 SURY LE COMTAL –

Tél. : 04 77 50 52 50 – **06 68 93 02 44**

Fax : 04 77 50 52 68 – **periscolaire@ville-surylecomtal.fr** - www.ville-surylecomtal.fr

Inscription Cantine - Garderie - Périscolaire

OCTOBRE 2019 :



Nom du représentant légal :

.....
Signature valant acceptation des règlements

Date :

Nom :

Prénom :

Classe :

Téléphone du responsable légal :

Cantine

Jours	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	Total
Date	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Repas *																					

* Cocher les cases des jours où votre enfant mangera

Garderie / Périscolaire

Jours	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	Total
Date	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Matin* 7h30-8h15																					
Soir * 16h30-18h30																					

Votre enfant viendra au périscolaire :

Dès la sortie de classe à 16h30

Après l'étude à partir de 17h30

Merci de cocher le choix souhaité

Vacances scolaires - Weekend et jours fériés

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – BP 47 – 42450 SURY LE COMTAL –

Tél. : 04 77 50 52 50 – **06 68 93 02 44**

Fax : 04 77 50 52 68 – periscolaire@ville-surylecomtal.fr - www.ville-surylecomtal.fr

Inscription Cantine - Garderie - Péri-scolaire

NOVEMBRE 2019



Nom du représentant légal :

.....

Signature valant acceptation des règlements

Date :

Nom :

Prénom :

Classe :

Téléphone du responsable légal :

Cantine

Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	Total
Date	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
Repas *																											

* Cocher les cases des jours où votre enfant mangera

Garderie / Péri-scolaire

Jours	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	Total
Date	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
Matin* 7h30-8h15																											
Soir * 16h30-18h30																											

Votre enfant viendra au péri-scolaire :

Dès la sortie de classe à 16h30

Après l'étude à partir de 17h30

Merci de cocher le choix souhaité

Vacances scolaires - Weekend et jours fériés

Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – BP 47 – 42450 SURY LE COMTAL –

Tél. : 04 77 50 52 50 – **06 68 93 02 44**

Fax : 04 77 50 52 68 – periscolaire@ville-surylecomtal.fr - www.ville-surylecomtal.fr